

C'est en 2006 que la ville d'Ollioules a souhaité en partenariat avec le Conseil Général du Var créer un Comité de Secteur.

Le Comité de secteur doit contribuer à l'amélioration de la protection de l'habitat individuel en aidant à une meilleure application de la loi sur le débroussaillage autour des habitations et en diffusant au niveau local les messages de sécurité et de protection.

Il doit aussi aider à l'organisation et à la mise en place du dispositif d'autoprotection des zones habitées, répertorier au niveau de chaque commune les points sensibles, les moyens et les compétences, en vue de préparer l'intervention des équipes pour la protection de l'habitat individuel et le traitement des lisières.

Son action doit aussi permettre de venir en aide aux habitants des zones menacées par un incendie, notamment par un appui logistique des communes avec la fourniture de motopompes départementales.

Il fédère tous les acteurs de la protection incendies : sapeurs pompiers, centre communal des feux de forêts... qui aux côtés des élus et du personnel communal travaillent toute l'année à la prévention des risques.

La ville disposant de 10 motos pompes mises à disposition par le Conseil Général du Var Monsieur le Maire Robert Bénéventi a souhaité qu'une démonstration d'utilisation de ces engins soit faite aux présidents de Comités d'Intérêts Locaux, en présence des sapeurs-pompiers d'Ollioules et des membres du Comité Communal des Feux de Forêts. C'est sur le site du Crapa au Gros Cerveau, à proximité des bassins, que cette séance d'information grandeur nature a eu lieu en juin 2010.

Le matériel étant stocké au centre technique municipal, c'est sur ordre des pompiers que ces pompes seraient utilisées, en cas d'incendie. Monsieur Bénéventi a rappelé que la ville pouvait octroyer une subvention aux particuliers souhaitant s'équiper d'une moto pompe, il faut pour cela prendre attache avec le CIL de son quartier.

